

Re: 3009990635323 BSIKRI Bilal

Sip Vincennes <sip.vincennes@dgfip.finances.gouv.fr>

mer. 22/03/2023 15:53

À : Caroline PLANCHET <cabinet.planchet@mjpm94.ovh>;

Bonjour,

La déclaration de Monsieur Bsikri a bien été saisie au mois de décembre 2022.

Nous avons aucune possibilité de lui faire parvenir son avis d'imposition car

une fois celle-ci saisie, nous n'avons plus la main pour quoi que ce soit; il faut qu'il attende son avis qui devrait arriver.

Je peux vous dire que son revenu fiscal de référence est de 10540€ pour 1 part.

Son taux de prélèvement à la source est de 0%

Cordialement



Maryse GRANDON

fax: 01.43.74.86.68

Contrôleur des Finances Publiques

SIP VINCENNES

Secteur Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

De : Caroline PLANCHET [<mailto:cabinet.planchet@mjpm94.ovh>]

Envoyé : mercredi 22 mars 2023 à 14:40

Pour : Sip Vincennes <sip.vincennes@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : bsi.bil.8428@proxima-mail.fr <bsi.bil.8428@proxima-mail.fr>

Objet : 3009990635323 BSIKRI Bilal

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire directement car la situation me l'impose.

Monsieur qui est sans domicile fixe a une chance d'avoir un logement social. Toutefois le bailleur exige d'avoir le revenu fiscal de référence de l'année 2021.

Monsieur BSIKRI a déposé sa déclaration avec du retard (en décembre 2022). Il m'avait été dit que l'avis 2022 serait disponible à la mi avril.

Y aurait il une possibilité pour que vous puissiez produire l'avis maintenant ou que vous puissiez me communiquer le revenu fiscal de référence pour les revenus de l'année 2021?

Je vous remercie pour votre aide

Cordialement

Caroline PLANCHET

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

BP 196

77313 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2

07.84.01.62.85

cabinet.planchet@mjpm94.ovh



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2021)

VOTRE FOYER

ÉTAT CIVIL

BSIKRI BILAL

Né BSIKRI

Date et lieu : 14/07/1987, ALGER (99)

n° fiscal : 3009990635323 C

BSIKRI LYNDIA

Née MAOUCHE

Date et lieu : 05/06/1983, ALGERIE (99)

n° fiscal : 3009990645333 C

Vous êtes mariés

PERSONNES À CHARGE

ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous avez 3 personnes à charge.

Années de naissance : 2011, 2015, 2017

Vous bénéficiez d'une demi part au titre de la case : P



la déclaration automatique comment ça marche ?

- 1 Vérifiez toutes les données
 - il ne doit rien manquer
 - l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)

- 2 si tout est correct et complet,
vous n'avez rien à faire

Sinon : Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez [ici](#) pour déclarer en ligne



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur [impots.gouv.fr](#)

VOTRE ADRESSE

AU 1^{ER} JANVIER 2022 1 RUE CARPEAUX
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE



CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Vous disposez d'un téléviseur



VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : FR76 1751 5900 000X XXXX XXX8 196

BIC : CEPAFRPP751

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».



**VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2021 CONNUS
(SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)**

	MONTANT en euros
Impôt avant crédits d'impôt	0
Crédits d'impôt	0
Impôt net	0
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2021	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2021	0
Retenue à la source déjà payée	0
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
Montant restant à payer	0

Revenu fiscal de référence 5 406

Nombre de parts 4,50

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer	0,00%
---------------	-------

Sauf action de votre part en 2022 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2022.

En cas d'option pour l'individualisation :

- taux de **BSIKRI BILAL** : 0,00%
- taux de **BSIKRI LYNDIA** : 0,00%

Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier : [Déclarer en ligne](#)

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquer [ici](#) pour déclarer en ligne.